

ASSEMBLÉE NATIONALE
13 janvier 2016

ÉCONOMIE BLEUE - (N° 3178)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 14

présenté par
M. Arnaud Leroy

ARTICLE 3

À la seconde phrase de l'alinéa 5, après le mot :

« nommés »,

insérer les mots :

« par le représentant de l'État dans la région ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence.